

## La région au service de l'homme

Article rédigé par *Jean d'Alançon*, le 20 décembre 2017

L'homme, tout homme voit le jour sur une terre, au sein d'une famille qui elle-même prend des racines sur un territoire, lieu où se constitue la communauté humaine au sens étymologique du mot, puis d'autres communautés humaines qui forment et marquent l'environnement de l'homme et de sa vie.

### **La région au service de l'homme**

L'homme, tout homme voit le jour sur une terre, au sein d'une famille qui elle-même prend des racines sur un territoire, lieu où se constitue la communauté humaine au sens étymologique du mot, puis d'autres communautés humaines qui forment et marquent l'environnement de l'homme et de sa vie.

L'histoire de l'Europe et, pour ainsi dire, de l'ensemble des communautés humaines de la terre entière, donc de l'univers, a pris ses racines dans les régions, pour l'Europe en particulier. C'est au Moyen Âge que la dimension régionale existe pleinement. Elle constitue l'organisation essentielle de la vie d'un peuple, de son identité, de sa culture et de ses besoins vitaux. En parcourant une région, chacun peut découvrir et prendre conscience de la réalité de son histoire, de celle des hommes, en particulier son patrimoine architectural, différent d'une région à une autre, son patrimoine agricole et artisanal, témoin du travail des hommes au cours des siècles, comme de ses modes de vie, de pensée et de vie spirituelle.

La Renaissance voit le développement des sciences et des techniques, entraînant celui des transports, puis de la communication, où se mêlent de nombreuses découvertes apportant à l'homme un progrès matériel important et déterminant, mais aussi installant de nouvelles idéologies l'éloignant de ses racines humaines. La région devient alors progressivement une partie d'un territoire national fort d'une puissance décuplée, de moyens accrus par l'action d'une intelligentsia à dominante politique, scientifique et idéologique.

La force de l'État, par sa présence et son autorité, a pour but de garantir la paix et la stabilité entre les régions qu'il rassemble et unit, mais aussi avec les pays étrangers, dans la mesure où cet État respecte le bien commun. L'État devient donc une force nécessaire au bien commun, dans la mesure où le peuple, librement et préalablement, adhère au bien commun. La loi vient garantir ce bien commun, s'imposant en règle de vie commune entre les citoyens. Toutefois l'État doit reconnaître et adhérer pleinement au fait que ce n'est pas la loi qui fonde l'unité du peuple, mais le bien commun en tant que finalité de toute communauté humaine.

Qu'est-ce que le bien commun ? C'est le bien qui est commun à tous les hommes qui vivent sur un même territoire qui les unit et qui finalise les rapports entre eux. La loi précise ces rapports, sachant qu'elle existe en tant que moyen en vue de cette fin qu'est le bien commun. Quand le bien n'existe plus, alors la loi s'impose à la place du bien commun. Mais l'homme existe en tant que personne dont la vie est déterminée par le bien, son bien personnel, qu'il faut reconnaître comme précédant le bien commun dans la réalité de la vie. En effet, de toute évidence, toute communauté humaine rassemble une quantité d'hommes pris

individuellement et personnellement et, en premier lieu, par leur exister qui ensuite, unis par quelque chose de commun, forme une communauté humaine. La loi n'a donc de légitimité que lorsqu'elle est l'expression parfaite du bien commun qui lui-même repose sur le bien personnel de l'homme, dans sa nature et sa personne.

Par conséquent, le bien commun réclame ce que le bien personnel exige pour être un bien commun comme tel, et non un intérêt collectif ou particulier qui le supprimerait. Ce bien personnel de l'homme est en premier lieu inhérent à la nature humaine. Sans avoir découvert dans sa dimension plénière ce qu'est la nature humaine, il n'est pas possible de comprendre ce qu'est le bien commun. De même, sans avoir découvert ce qu'est une personne humaine, il n'est pas possible non plus de comprendre ce qu'est le véritable bien commun. Sans ces deux compréhensions, le bien commun annoncé n'est pas un bien commun réel, mais seulement apparent. Ce n'est alors plus la réalité qui est regardée pour elle-même, l'homme en tant que tel, mais c'est une apparence, une perception de la réalité humaine. L'intelligence enferme la réalité qu'est l'homme dans une « forme intentionnelle » déterminée par la pensée et dominée par l'imagination. L'homme n'est plus alors regardé et respecté comme être vivant de vie spirituelle, mais comme objet de pensée. Il n'y a donc plus de vérité sur l'homme dans sa nature et sa personne, mais une sincérité mesurée par la pensée de l'homme. La vérité est au-delà de toute mesure, puisqu'elle l'adéquation entre l'intelligence et la réalité elle-même, entre « ce que je pense » et « ce qui est ».

Or le bien personnel, qui s'enracine dans l'exister de l'homme, repose sur ce qu'on appelle des « valeurs fondamentales » : le respect de la vie de la conception à la mort naturelle au plan éthique, de la conception, puisque l'embryon est en vue de devenir un homme, puis le respect de la famille naturelle en tant que fondement de la communauté humaine et cellule de base de la société au plan politique. Il en est de même dans leurs prolongements éthiques et politiques, en ce qui concerne l'éducation, la médecine et l'économie en particulier. Un bien commun, qui ne respecte pas ou plus ces deux éléments fondateurs du bien personnel de l'homme et leurs prolongements, ne peut plus être considéré comme « bien commun ». D'ailleurs, la démocratie réclame le bien commun, donc préalablement le bien personnel. Nos démocraties européennes ou occidentales sont-elles encore des démocraties ? Il semble que non, dans la mesure où ces deux préalables fondamentaux et leurs prolongements ne sont plus respectés, donc que l'homme n'est pas respecté dans sa dimension naturelle et personnelle.

Si l'État ne respecte pas le bien commun, si l'État ne protège pas le véritable bien commun, et il en est de même pour l'Europe, à l'inverse, si la région défend ces valeurs humaines fondamentales et les promeut, elle peut réclamer son autonomie essentielle, voire existentielle, ce qui signifie son indépendance, si elle peut subvenir aux besoins vitaux du peuple qui la constitue, et voire même l'imposer, si le bien personnel de l'homme, dans sa nature et sa personne, n'est plus respecté comme tel, la loi s'imposant alors de façon illégitime, la démocratie n'existant plus face aux idéologies commandées par une anarchie, une oligarchie ou une tyrannie.

Jean d'Alançon